

Décision N° : DG/SG/DPS/DRH18/2026
Casablanca, le 18 JUIN 2026

DECISION D'OUVERTURE DE RECRUTEMENT LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PÊCHES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement de dix-sept (17) agents d'exploitation à affecter, selon les besoins, au niveau des sites relevant des Directions Régionales suivantes :

- Direction Régionale de l'Oriental ;
- Direction Régionale de Tanger – Tétouan - Al Hoceima ;
- Direction Régionale de Casablanca - Settat ;
- Direction Régionale de Marrakech - Safi ;
- Direction Régionale de Souss Massa ;
- Direction Régionale de Guelmim - Oued Noun ;
- Direction Régionale de Laâyoune - Sakia Al Hamra ;
- Direction Régionale de Dakhla - Oued Eddahab.

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CANDIDAT

Les principales missions de l'agent d'exploitation seront de :

- Participer aux activités de commercialisation du poisson ;
- Assurer les opérations d'identification, de pesage, de contrôle et de classification des produits halieutiques ;
- Contribuer aux opérations de manutention, de déplacement et de chargement des marchandises ;
- Assurer les tâches administratives et techniques au niveau des sites ;
- Fournir, dans les délais requis, les informations demandées par la hiérarchie ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de développement, de qualité de service et de rentabilité ;
- Veiller au respect des normes sanitaires et d'hygiène ainsi qu'à l'application des procédures en vigueur.

Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative.



ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de moins de 40 ans au 31/12/2026 ;
- Avoir un diplôme de Technicien Spécialisé, BTS, DUT, ou équivalent, en informatique.

ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Copie des diplômes (**les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence**) ;
- Copie de la carte d'identité nationale.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus avant le.....**03 JUL. 2026**..... à 16h30 d'envoyer leurs dossiers de candidature **constitués des pièces de l'article 4** (scanné en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : https://rhspace.onp.ma/rh_onp

NB :

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.



Pour le Directeur Général et par délégation
Directeur des Ressources Humaines
CHAJIA LARBI